

GRAND PRIX DU CHATEAU DES VIGIERS

Golf Country Club Château des Vigiers – 1 et 2 Octobre 2022

e-mail : golf@vigiers.com - Tél : 05 53 61 50 33 – www.vigiers.com

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf **et s'étant acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35€** ou être licenciés d'une fédération étrangère reconnue. Tous les joueurs licenciés en France devront présenter un Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf en compétition ou si le joueur a fourni un certificat en 2021, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié le certificat ou la réponse au questionnaire devra avoir été enregistré à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.
Epreuve non-fumeur : voir Vade-mecum 2018 § 1.2-2 (I-9-3).

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play sur le parcours Vallée-Lac / 36 trous / 18 trous par jour / Classement en brut sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement gratuite est prévue la veille du premier tour, soit le **vendredi 30 Septembre** sur réservation des départs au golf. Les joueurs seront répartis en 2 séries :

- **1 Série Messieurs** : comprenant 75 joueurs au maximum d'index \leq à **15.4**
- **1 Série Dames** : comprenant 21 joueuses au minimum d'index \leq à **18.4**

Limitation du Champ : Si le champ des joueurs est trop important, les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et 1500 premières du WWAGR pour les dames, Puis en fonction de l'ordre du Mérite amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames prévu dans ce règlement .

Il sera réservé 10 % du champ du joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (soit 8 messieurs et 2 dames). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16 titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%

Wild Cards : La Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de 10 wild-cards (incluses dans les 96 participants) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. La Ligue pourra céder tout ou partie de ces WC au Golf organisateur.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions le **Samedi 17 Septembre**. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index pour la même date.

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf et de la ligue **au plus tard le mercredi 21 septembre**

Si le champ des joueurs est incomplet, le club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs. Néanmoins ces joueurs devront répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de Wild Cards. Les joueurs seront retenus par l'ordre d'arrivée de leur inscription.

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série, à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en play-off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Les départs : pour le 1^{er} tour se feront en respectant **les préconisations du Vade-Mecum 2022 1.2.1 (P.23 et 24)**

Pour le 2^e tour l'ordre des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats.

III - ENGAGEMENTS

Les inscriptions **doivent arriver au club par écrit avant le Samedi 17 Septembre à minuit** au Golf des Vigiers (**Château des Vigiers Golf & Country Club 24240 Monestier**). Aucun engagement sans les droits d'inscription ne sera accepté. Ces droits d'inscription incluent la journée d'entraînement prévue le **vendredi 30 Septembre** sur réservation des départs au Golf. Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent les **nom, prénom, adresse, n° de licence, n° de téléphone et incluent les droits d'inscriptions** fixés comme suit :

- Adultes : 90 € (membres 25€)
- Jeunes licenciés ffgolf de 25 ans et moins, (nés entre **1997 et 2004**) : 40 € (membres 20€)
- Jeunes licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en **2004 ou après**) : 20 €

Tout joueur déclarant forfait après le **Samedi 17 Septembre** à minuit reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV - REMISE DES PRIX

Les 2 premiers en brut dans chaque série seront récompensés.

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.